

Commune de SALLES-CURAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Janvier 2021

Présents : Maurice COMBETTES, Valérie FERRIEU, Monique VAYSSE, Alexis CANITROT, Valérie BRU, Vincent GAUBERT, Geneviève BANNES, Francis LACAZE, André ROUX, Thierry CARCENAC, Corinne LABIT, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Absents : Claire ALRIC a donné pouvoir à Valérie FERRIEU – Francette DOUZIECH a donné pouvoir à Monique VAYSSE

Ordre du jour :

- Projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Salles-Curan
- Adhésion de nouvelles communes : DURENQUE (12) et ROUSSAYROLLES (81) au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 18.12.2020

Mme Colette ROLLAND MOLINIER demande la modification suivante : Au paragraphe « Acquisition terrain Pujade »

La phrase : Colette ROLLAND MOLINIER évoque la présence du garage entre la mairie et le terrain Pujade qui constitue une « verrue »

Est remplacée par : Faisant suite à la réunion de la commission travaux où chaque membre s'accordait sur le sujet, Mme Colette Rolland-Molinier fait remarquer que le petit garage situé entre la mairie et le terrain Pujade s'intègre mal dans le projet d'aménagement. Sa démolition pourrait faciliter l'accès au bus scolaire permettant ainsi une dépose des enfants en toute sécurité côté école.

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

Projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Salles-Curan :

Exposé : L'Etat, dans le cadre d'une opération de relance économique, propose aux collectivités de financer les programmes de rénovation énergétique.

En 2018 nous avons fait réaliser un Audit énergétique et un dossier de performance épuratoire pris en charge par la Région, l'ADEME et le SIEDA qui nous avait coûté 300 € par bâtiment, soit 300 € pour la salle des fêtes et 300 € pour l'école publique.

Ces documents nous ont permis de déposer un dossier de candidature qu'il fallait déposer avant le 11 janvier.

L'étape suivante est le dépôt d'un dossier complet avec devis, plan de financement, planning d'exécution, attestations de non commencement des travaux, attestation de non réalisation de travaux depuis l'audit énergétique, notice explicative, délibération et divers documents administratifs.

Les préconisations de l'audit sont :

- Le remplacement des menuiseries extérieures,
- L'isolation des murs extérieurs,
- L'abaissement des plafonds pour réduire le volume à chauffer,
- Le changement du mode de chauffage,
- Le remplacement des luminaires,

Des devis ont été demandés pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

L'estimatif total s'élève à 522 477.72 € HT.

Il pourrait être financé par l'Etat dans le cadre du plan de relance à hauteur de 70 %, la Région à hauteur de 10 % (de montant pourra évoluer jusqu'à 30 % si l'Etat réduit sa participation) le total des aides ne pourra pas dépasser 80 %. La commune aurait un autofinancement de 20 %.

Parallèlement un dossier est déposé dans le cadre de l'opération « Coup de Pouce », menée par CERTINERGY. A ce jour nous n'avons pas encore d'information sur le niveau d'aide.

Dès que les travaux auront été réalisés, nous pourrions bénéficier de la Prime énergie basée sur les économies générées par les travaux.

Il est précisé :

- Que l'isolation extérieure sera finition crépi en harmonisation avec l'opération bourg centre
- Que les baies de la bibliothèque seront ouvrantes pour faciliter la ventilation
- Que le flochage de la salle des fêtes, constitué de laine minérale, sans présence d'amiante, sera caché derrière l'isolant

- Que le chauffage de la grande salle se fera par air pulsé, tandis que le haut de la salle : bibliothèque, salle de danse sera fait par des radiateurs. Le tout sera chauffé par un chauffage au gaz.
- Que la vocation de la salle des fêtes demeure un usage multiple tel qu'actuellement
- Que les travaux vont nécessiter de réguler l'utilisation de la salle pendant les travaux
- Que les travaux feront l'objet d'un appel d'offre global avec lots.

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un audit énergétique pour la salle des fêtes a été réalisé en 2018. Toujours d'actualité puisqu'aucun travaux n'ont été réalisés depuis. Il fait apparaître des préconisations visant à réaliser des économies d'énergie : changement des menuiseries, isolation extérieure, abaissement des plafonds pour réduire le volume à chauffer, changement des luminaires, changement du mode de chauffage du réseau de chaleur : salles des fêtes, maison de santé, centre de secours.

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat propose d'accompagner les opérations de rénovation énergétique. Monsieur le Maire propose d'inscrire l'opération dans le plan de relance 2021.

L'ensemble des travaux ont fait l'objet d'un chiffrage qui fait ressortir un coût estimatif de € HT pour la prise en compte de l'ensemble des préconisations de l'audit énergétique.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération :	522 477.72 € HT
- Remplacement des menuiseries	102 975.00 € HT
- Isolation extérieure	171 355.53 € HT
- Abaissement des plafonds	66 719.75 € HT
- Remplacement des luminaires	31 632.50 € HT
- Remplacement de la chaudière	149 794.94 € HT
 Financement :	
- Etat Plan de financement (70%)	365 734.40
- Région (10 %)	52 247.77
- Autofinancement (20 %)	104 495.54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Salles-Curan telle que présentée,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter les financements auprès de l'Etat et de la Région
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien l'opération.

Délibération approuvée par 15 voix

Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA à

- **La Commune DURENQUE (12),**
 - **La Commune de ROUSSAYROLLES (81)**
-

Monsieur le Maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, par délibération en date du 22 décembre 2020, a donné un avis favorable aux adhésions des collectivités précitées ou nom de la collectivité de SALLES-CURAN.

Il précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code général des Collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de ces adhésions sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des adhérents au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au conseil municipal, de se prononcer sur l'adhésion des collectivités précitées au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA

Le Conseil Municipal,

Considérant les statuts du SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable à l'adhésion des Collectivités suivantes :
 - La Commune de DURENQUE (12),
 - La Commune de ROUSSAYROLLES (81)

au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, pour le transfert de la compétence «eau» ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

Délibération approuvée par 15 voix

Questions diverses :

- **Aménagement bourg-centre** : comme nous l'avons précédemment évoqué la commune a postulé au contrat bourg-centre porté par la Région. Nous avons travaillé sur ce dossier avec OCTEHA, Patrice CAUSSE et la Parc des Grands Causses. Deux communes Aveyronnaises ont postulé : La Cavalerie et Salles-Curan. Les différents COPIL se sont tenus pour les deux Communes. Le dernier COPIL s'est tenu le 15 janvier. Après différents ajustements, le document final qui sera approuvé par la Région le 12 février vous est remis ce soir pour faire l'objet d'une approbation lors d'un conseil municipal qui doit précéder l'approbation de la Région et que nous vous proposons le 8 février à 20h30.

La Communauté de Communes et le PETR seront aussi amenés à délibérer

Un dossier sera également déposé auprès des services d'Etat pour la sécurisation de l'école.

Une réunion sera organisée au printemps avec M. CAUSSE pour l'organisation des travaux d'aménagement.

- **Vaccination COVID** : nous avons postulé auprès des services de la Préfecture et de l'ARS pour que la maison de santé de Salles-Curan devienne centre de vaccination. A ce stade, le manque de vaccin ne permet pas la mise en place de nouveaux centres.